

ANTÉCÉDENTS

Depuis des temps immémoriaux, les peuples à travers le monde ont fait de la terre leur matériau de construction principal. D'une certaine façon, l'architecture de terre est devenue l'expression symbolique de la capacité humaine à construire en utilisant au mieux les ressources disponibles dans l'environnement immédiat. Le patrimoine bâti en terre est très varié. Il comporte des sites archéologiques, des monuments vivants, des groupes de bâtiments et des villes historiques et enfin contribue à l'identité de nombre de paysages culturels. Aujourd'hui un tiers de la population mondiale vit dans des maisons bâties avec de la terre.

En 2007, 106 biens culturels sur 660 inscrits sur la Liste du patrimoine mondial comportaient des structures en terre. Toutefois, nombre d'entre eux sont gravement menacés, que ce soit par les catastrophes naturelles ou par les transformations du cadre de vie (dégradation de l'environnement, usage inapproprié de nouvelles technologies, disparition des pratiques de conservation traditionnelles). Près du quart des biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril sont des sites d'architecture en terre.

Étant donné que la terre restera probablement dans les années à venir une ressource primordiale pour la construction de logements de qualité, il devient urgent pour la communauté internationale de veiller à la sauvegarde de ce patrimoine mondial exceptionnel en terre, et de diffuser des informations sur le rôle significatif qu'il peut jouer pour le développement social et la réduction de la pauvreté dans le monde.

Cet objectif peut être atteint en développant et diffusant les bonnes pratiques de conservation, et en utilisant judicieusement les nouveaux moyens disponibles d'une part, et le renforcement des capacités au niveau des États parties d'autre part. La mise en place de ces mesures doit recevoir l'appui d'organismes spécialisés dans l'architecture de terre et inclure des projets de recherche, des activités pilotes dans ce domaine, des publications sur les résultats obtenus et des actions de sensibilisation et de promotion.

Depuis son approbation par le Comité du patrimoine mondial en 2001, le Programme de conservation de l'architecture en terre a déjà réalisé plusieurs projets comprenant entre autres l'élaboration du plan de conservation pour Tombouctou ; la sauvegarde des Palais royaux d'Abomey, des travaux de conservation sur le site archéologique de Chan Chan, et des projets de formation et de restauration en Asie centrale.

Le Programme 2007-2017, conçu sur le modèle du programme AFRICA 2009, propose d'adopter, pour toutes les régions du globe, une approche intégrée pour la formulation de méthodes, techniques et politiques de conservation appropriées pour la conservation durable du patrimoine architectural en terre protégé au titre de la Convention du patrimoine mondial, et de compiler les résultats obtenus.

2007/2017 ARCHITECTURE DE TERRE

PROGRAMME DU PATRIMOINE MONDIAL



OBJECTIFS DU PROGRAMME

- de mettre au point des méthodes et des techniques conçues pour améliorer la durabilité de la conservation et gestion des différents types de patrimoine architectural en terre inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et/ou inclus sur les Listes indicatives des États parties.
- de veiller à étendre la diffusion des bonnes pratiques en vue d'une application concrète sur les biens protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial, sans exclure une application plus large afin d'améliorer les conditions de vie des communautés et contribuer à la réduction de la pauvreté.

ORIENTATIONS DU PROGRAMME

- Développement de projets pilotes approfondis sur une sélection de sites de la Liste du patrimoine mondial et des Listes indicatives, dans toutes les régions du monde ;
- Mise en place d'accords de coopération avec les États parties, axés sur le développement d'activités en matière de conservation et de recherche sur la préservation de l'architecture de terre ;
- Mise en place de séries d'activités visant à aborder des thématiques ou des typologies spécifiques ;
- Contribution au développement durable (social, économique, culturel) et réduction de la pauvreté ;
- Participation des communautés locales et, en particulier, des femmes aux activités du programme ;
- Renforcement des capacités des institutions régionales à travers le monde ;
- Transfert progressif des responsabilités de gestion du programme au niveau régional ;
- Prise en considération du rôle fondamental de la recherche scientifique et de la compétence de la Chaire UNESCO.

GESTION DU PROGRAMME

Le programme sera administré par un comité de pilotage composé de représentants des principaux partenaires du programme.

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO assurera la coordination d'ensemble du Programme ainsi que son adhésion à la vision stratégique. Il rendra régulièrement compte des progrès réalisés au Comité du patrimoine mondial. CRATerre-ENSAG se verra attribué un rôle consultatif et sera le coordinateur principal des travaux de recherche et des projets in situ, et en fera rapport au comité de pilotage. ICCROM donnera des conseils en formation et concevra des matériels didactiques en collaboration avec CRATerre-ENSAG. ICOMOS coordonnera toutes les études nécessaires sur la Liste du patrimoine mondial et les Listes indicatives. EPA au Bénin, CHDA au Kenya et CERKAS au Maroc sont identifiés comme possibles secrétariats régionaux en ce qui concerne l'Afrique et les États arabes. Les institutions partenaires dans les autres régions seront identifiées au cours de la première phase du programme.

Un conseiller scientifique spécialisé dans la conservation de l'architecture de terre, recruté par le Centre du patrimoine mondial, assurera la coordination journalière des travaux entre le Centre du patrimoine mondial, les partenaires du Programme, les gestionnaires de sites et les représentants des États parties à la Convention.

PARTENAIRES TECHNIQUES DEVANT PRENDRE PART AUX ACTIVITÉS

Le programme fait appel aux principales institutions internationales et régionales dotées des compétences professionnelles permettant de contribuer à sa mise en œuvre :

CRATerre-ENSAG, en tant que point focal de la Chaire UNESCO « Architecture de terre, cultures constructives et développement durable » ;

ICCROM, en tant que partenaire prioritaire du Comité du patrimoine mondial pour la formation (Stratégie globale de formation), ainsi que pour la conception et la mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible, équilibrée et représentative ;

ICOMOS, par la voie de son Comité international du patrimoine bâti en terre, en tant que partenaire prioritaire du Comité du patrimoine mondial dans l'évaluation des biens dont l'inscription est proposée sur la Liste du patrimoine mondial, puis du suivi de leur état de conservation ;

et **EPA** au Bénin, **CHDA** au Kenya, et **CERKAS** au Maroc, comme institutions régionales.

Outre les partenaires techniques du Programme, plusieurs autres institutions collaboreront au titre d'activités spécifiques. Les institutions nationales responsables du patrimoine culturel et les autorités locales prendront également part au Programme dans toute la mesure du possible.



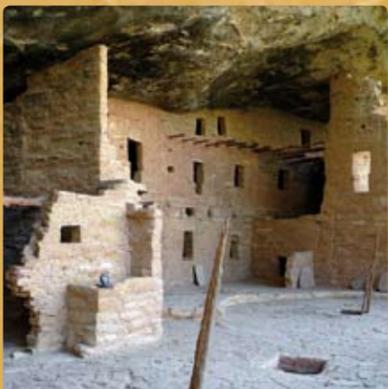
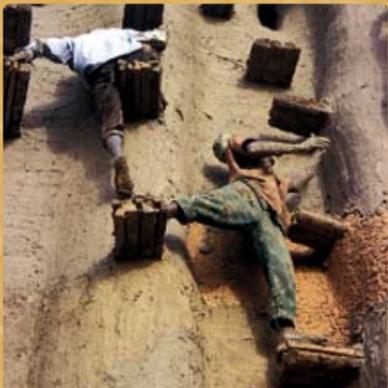
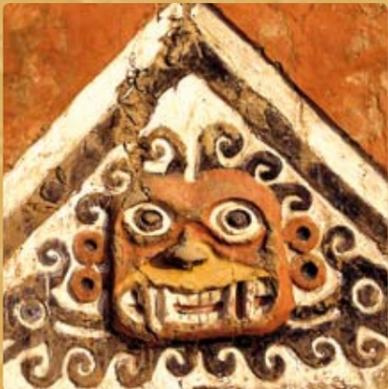
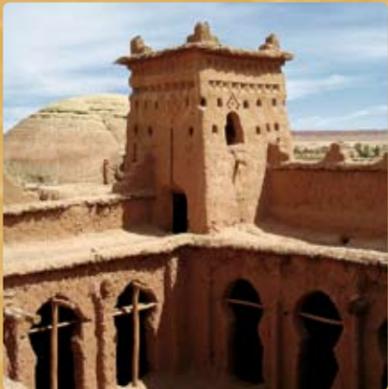
AIDE FINANCIÈRE

En complément de l'apport financier du Comité du patrimoine mondial, un appel aux donateurs et sponsors internationaux sera lancé afin de contribuer au financement du programme. Les institutions nationales en charge du patrimoine ainsi que les autorités locales et les parties prenantes sont bien sûr invitées à prévoir les moyens nécessaires à la mise en place des activités au niveau local. Des liens avec d'autres programmes seront également étudiés (Africa 2009 et ses suites, ATHAR, les programmes du Centre du patrimoine mondial pour la préparation aux risques et les changements climatiques).

ARCHITECTURE DE TERRE

PROGRAMME DU PATRIMOINE MONDIAL

2007/2017



ACTIVITÉS DU PROGRAMME

PROJETS PILOTES IN SITU

Dans le but précis de créer des exemples de « bonnes pratiques », les activités suivantes seront mises en œuvre :

- Élaboration de plans de conservation et de gestion ;
- Projets de conservation de monuments, villes historiques et sites archéologiques ;
- Projets de conservation pour le développement d'un tourisme durable ;
- Formation sur place de gestionnaires de sites, techniciens, artisans, guides touristiques ;
- Élaboration de recommandations techniques pour la restauration et la réhabilitation ;
- Expériences sur le terrain et autres travaux de recherche ;
- Suivi étroit de la mise en œuvre avec des apports techniques réguliers.

RECHERCHE

La recherche scientifique et la recherche appliquée sur le terrain comprendront les activités suivantes :

- Recherche de laboratoire sur les matières premières, la stabilisation, la migration de l'humidité ;
- Recherche appliquée et documentation ;
- Expérimentation à l'aide de prototypes et autres méthodes ;
- Séminaires thématiques avec des gestionnaires de sites et des spécialistes en conservation de l'architecture de terre.

FORMATION

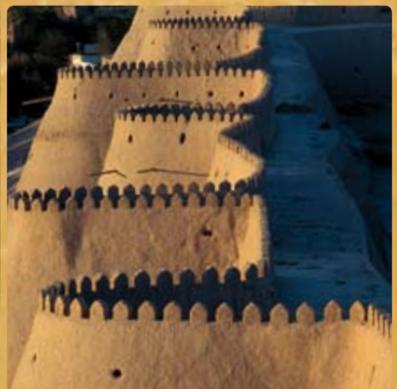
Augmenter les possibilités de formation spécialisée :

- Organisation de cours thématiques ;
- Assistance aux institutions régionales pour développer la formation sur l'architecture de terre à différents niveaux (enseignement professionnel, enseignement de base, enseignement universitaire, enseignement de troisième cycle) ;
- Préparation de matériel pédagogique à envoyer au réseau de la Chaire UNESCO « Architecture de terre » qui en aura l'usage.

PROMOTION / SENSIBILISATION

Assurer une meilleure reconnaissance, tant au niveau international que national, à travers les activités suivantes :

- Publication d'une série d'ouvrages techniques sur l'architecture de terre en général et en particulier celle du patrimoine mondial (plans de gestion, conservation préventive, etc.) ;
- Organisation d'expositions et participation à des festivals ;
- Organisation d'ateliers régionaux sur la conservation de l'architecture de terre ;
- Organisation de conférences internationales sur l'architecture en terre et partenariat avec les conférences Terra organisées par le Getty Conservation Institute.



STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Programme aura une durée de dix ans et sera divisé en 4 phases :

PHASE 1 (2007-2008)

PRÉPARATION

- Une réunion de consultation des partenaires pour déterminer la stratégie du Programme pour chaque région ;
- Analyse de la Liste du patrimoine mondial : inventaire des biens du patrimoine bâti en terre, identification des typologies, état de conservation et menaces, indicateurs mesurant la vitesse de détérioration ;
- Soutien pour participer à la Conférence Terra (organisée par le Getty Conservation Institute) afin de promouvoir la conservation de l'architecture de terre ;
- Préparation d'un document de projet détaillé avec un plan de travail réaliste visant à donner la meilleure cohérence des diverses composantes du Programme ;
- Préparation d'un document de marketing et de collecte de fonds pour le Programme.

PHASE 2 (2009-2010)

PHASE PILOTE

- 2 réunions régionales et 2 ateliers de formation sur la préservation de l'architecture de terre, destinés aux gestionnaires de sites et aux décideurs d'Afrique et des États arabes ;
- Projets de conservation in situ en Afrique et dans les États arabes concernant des typologies spécifiques et axés sur la réhabilitation et la gestion ;
- Préparation de dossiers de proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Recherche de laboratoire sur les techniques de restauration ;
- Établissement d'une stratégie pour assurer un transfert effectif de la gestion du Programme aux instituts régionaux de formation ;
- Promotion et sensibilisation (livres et guides techniques).

PHASE 3 (2011-2014)

PHASE DE CONSOLIDATION

- 2 réunions régionales et 2 ateliers de formation sur la préservation de l'architecture en terre, destinés aux gestionnaires de sites et aux décideurs d'Amérique latine et d'Asie centrale ;
- Projets de conservation in situ présentant une typologie spécifique et axés sur la recherche appliquée et l'expérimentation en matière de restauration ;
- Études relatives à la mise en place de mécanismes de suivi ;
- Préparation de programmes d'études pour des activités pédagogiques et de formation sur l'architecture en terre ;
- Élaboration de guides des bonnes pratiques de conservation et de gestion durable de l'architecture en terre ;
- Publication de séries d'ouvrages techniques ;
- Lancement d'une décentralisation progressive de la gestion : transfert des activités de formation et de projets in situ vers les instituts régionaux de formation.

PHASE 4 (2015-2017)

PHASE FINALE

- 2 réunions régionales et 2 ateliers de formation sur la préservation de l'architecture en terre, destinés aux gestionnaires de sites et aux décideurs d'Europe et d'Asie ;
- Réunions régionales des gestionnaires de sites et des décideurs sur les résultats obtenus ;
- Projets de conservation in situ présentant une typologie spécifique et axés sur la recherche appliquée et l'expérimentation en matière de restauration ;
- Transfert des programmes d'études relatifs à la conservation de l'architecture de terre aux universités et aux instituts régionaux de formation ;
- Synthèse des résultats obtenus, évaluation, conclusions, recommandations ;
- Finalisation des publications.

RÉSULTATS ATTENDUS

D'ici à sa conclusion en 2017, le Programme aura atteint les dix objectifs suivants :

- Identification et compréhension des problèmes auxquels est confronté le patrimoine bâti en terre, dans le cadre élargi du développement durable ;
- Développement de politiques de conservation, d'utilisation, de revitalisation et de valorisation du patrimoine placé sous la protection de la Convention ;
- Définition de méthodes et de techniques d'intervention appropriées concernant l'architecture de terre ;
- Organisation d'activités de formation et de sensibilisation par les instituts régionaux de formation ;
- Élaboration de plans de gestion et de conservation pour au moins 25 biens immobiliers en terre inscrits au Patrimoine mondial ;
- Définition des caractéristiques techniques propres à la restauration des villes historiques et à l'inclusion d'infrastructures modernes ;
- Protection efficace et valorisation d'au moins 15 sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial ;
- Organisation d'au moins 4 activités de renforcement des capacités en matière de gestion et de conservation avec les instituts régionaux de formation ;
- Implication de professionnels qualifiés natifs du pays concerné et autres spécialistes dans tous les pays ayant des sites du patrimoine architectural en terre ;
- Établissement d'un réseau mondial actif d'échanges d'information et d'expériences.

